

Contact UFA : merci de nous retourner cette fiche à l'adresse suivante  
Email :  
Téléphone :

# FICHE D'INSCRIPTION – ENGAGEMENT D'EMBAUCHE

(Document indispensable au traitement de votre dossier)

## L'APPRENTI(E)

### NOM DE L'APPRENTI(E)

Prénom

Numéro de sécurité sociale

(15 chiffres)

Nationalité

Adresse

Code postal - ville

Téléphone

Email

Reconnaissance travailleur handicapé :  oui  non

Sportif de haut niveau :  oui  non

Situation avant contrat (merci d'indiquer le code correspondant - voir notice) Code :

Dernier diplôme préparé

Diplôme national du brevet

Bac pro

Bac technologique

CAP

Bac général

BTS

BEP

DUT/BUT

Aucun

Licence générale

Autre :

Dernière classe / année suivie

Collège

Seconde

Première

Terminale

Autre :

Diplôme le plus haut obtenu

Diplôme national du brevet

Bac pro

Bac technologique

CAP

Bac général

BTS

BEP

DUT/BUT

Aucun

Licence générale

Autre :

Dernier établissement fréquenté

Déclare avoir un projet de création ou reprise d'entreprise :  oui  non

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL (à compléter pour les apprenti(e)s mineur(e)s uniquement)

NOM et prénom

Statut

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Catégorie socioprofessionnelle (merci d'indiquer le code correspondant - voir notice) Code :

## LA FORMATION

Intitulé du diplôme

Option

Établissement de formation (lycée)

Année de formation  1<sup>ère</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

Autre

## L'EMPLOYEUR *En remplissant ce dossier, l'entreprise s'engage à recruter le jeune à la date de début de contrat prévue dans ce document.*

NOM, prénom ou dénomination

N° SIRET

Adresse de l'établissement d'exécution

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Type d'employeur (merci d'indiquer le code correspondant - voir notice)

Code :

Employeur privé

Employeur public

Employeur spécifique (merci d'indiquer le code correspondant - voir notice) Code :

Code NAF

Code IDCC

Effectif de salariés dans l'entreprise :

Convention collective appliquée

Caisse de retraite complémentaire

Personne référente du suivi administratif

Téléphone

Email

## LE(S) MAÎTRE(S) D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1

Maître d'apprentissage n°2

NOM, Prénom  
Date de naissance  
N° sécurité sociale  
Téléphone  
Email  
Poste occupé  
Diplôme le + élevé  
Niveau de diplôme  
(voir notice)

## LE CONTRAT

Date de conclusion :  
Date de début de formation pratique chez l'employeur :  
Nature du contrat (CDD, CDI...):

Date de début (\*):  
Date de fin :

### Type de contrat

- Premier contrat d'apprentissage
- Nouveau contrat avec l'apprenti qui a terminé son précédent contrat avec un autre employeur

- Nouveau contrat avec l'apprenti qui a terminé son précédent contrat avec le même employeur
- Nouveau contrat avec l'apprenti dont le contrat a été rompu avec un autre employeur

### Numéro contrat précédent :

(Obligatoire si le jeune a eu un contrat d'apprentissage l'année précédente)

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :

oui  non

Voir lien : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Les-travaux-interdits-et-reglementes-pour-les-jeunes-mineurs-en-formation>

### Rémunération

SMIC  SMC (Salaire Minimum Conventionnel) Durée hebdomadaire : h/ semaine

### Avantages en nature

Nourriture : €/ repas  Logement : €/ mois

Merci de vous rapprocher du CFA si vous souhaitez augmenter la rémunération par rapport au minimum réglementaire)

### Régime social de l'apprenti(e)

URSSAF  MSA

## MANDAT D'APPUI À LA GESTION D'UN CONTRAT

Le CFA académique d'Orléans-Tours vous propose un accompagnement dans l'élaboration du contrat d'apprentissage et la réalisation de la demande de dépôt auprès de l'OPCO désigné, en établissant : le CERFA "contrat d'apprentissage", la convention de formation et le cas échéant la convention tripartite, sur la base des informations transmises par l'entreprise sur la fiche d'inscription-engagement d'embauche. Si votre OPCO ne dispose pas de lien de transmission avec notre logiciel de gestion, les documents seront adressés par mail directement à votre OPCO.

Les niveaux de rémunération et le salaire brut mensuel à l'embauche proposés par la CFA académique reprendront les bases des dispositions légales. Il est de la responsabilité de l'entreprise d'effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer qu'ils respectent les minimums conventionnels en vigueur dans son entreprise lors de la signature du contrat d'apprentissage. La responsabilité du CFA académique ne peut être engagée.

Par le présent mandat, et conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil, je donne pouvoir au CFA académique pour effectuer les missions ci-dessus.

OUI  NON

### L'apprenti(e)

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Nom, prénom, signature

### L'entreprise

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Nom, prénom, signature et cachet de l'entreprise

## NOTICE

### FICHE D'INSCRIPTION D'ENGAGEMENT D'EMBAUCHE

Tous les champs doivent être obligatoirement remplis, pour éditer le contrat et la convention de formation de votre apprenti(e). **Attention, une fiche incomplète ne pourra pas être instruite et vous sera directement renvoyée.**

#### Partie Apprenti(e)

Numéro de sécurité sociale : **Intégrer n° à 15 chiffres**

Nationalité :

- Code 1 Française
- Code 2 Union européenne
- Code 3 Etrangers hors union européenne



Situation avant contrat :

- 1 Scolaire
- 2 Prépa apprentissage
- 3 Etudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail)
- 8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, suite à rupture (5° de L6231-2 du code du travail)
- 9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
- 10 Salarié
- 11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
- 12 Inactif

#### Partie Représentant légal

Catégories socio professionnelles :

- Code 1 Agriculteurs exploitants
- Code 2 Artisans / Commerçant / Chefs d'entreprise
- Code 3 Cadres
- Code 4 Professions intermédiaires
- Code 5 Employés
- Code 6 Ouvriers
- Code 7 Autres



## Partie Employeur

### Le type d'employeur (régime de l'entreprise)

Ce code peut être obtenu sur le site du ministère du Travail

#### Privé

- 12  Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
- 13  Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13  Entreprise dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14  Profession libérale
- 15  Association
- 16  Autre employeur privé

#### Public

- 21  Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
- 22  Commune
- 23  Département
- 24  Région
- 25  Etablissement public hospitalier
- 26  Etablissement public local d'enseignement
- 27  Etablissement public administratif de l'Etat
- 28  Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29  Autre employeur public
- 30  Etablissement public industriel et commercial

#### Employeur spécifique :

- Code 1** Entreprise de travail temporaire
- Code 2** Groupement d'employeur
- Code 3** Employeur saisonnier
- Code 4** Apprentissage familial (l'employeur est un ascendant de l'apprenti(e))
- Code 5** Aucun de ces cas

- **Code NAF** : code activité principale de l'entreprise, vous le retrouverez sur le KBIS de l'entreprise
- **Effectif total de salariés dans l'entreprise** : nombre de personnes au sein de l'établissement d'accueil
- **Code IDCC** : identifiant de la convention collective de branche de votre entreprise (ce code peut être obtenu sur le site du ministère du travail)

Lien : <https://www.centre-national-droit-du-travail.fr/>

Si vous n'avez pas de convention collective, veuillez indiquer le code 9999.

Si celui-ci est en cour de création, merci d'indiquer le code 9998 et nous informer du nom de la branche de votre entreprise. Sinon vous pouvez retrouver le nom de votre branche sur CFADOCK.

Lien : <https://www.cfadock.fr/>



- **Caisse de retraite complémentaire de l'entreprise** : le service *Connaître ma caisse de retraite* ARGIC-ARRCO vous permet de retrouver facilement votre caisse de retraite complémentaire : saisissez votre SIREN, SIRET, RIDEN ou RIDET et obtenez la réponse

Lien : <https://www.google.com/search?client=firefox-b-&q=service+Conna%C3%A9tre+ma+caisse+de+retraite+>

#### Nomenclature des diplômes :

- 0 sans diplôme
- 3 CAP, BEP
- 4 Baccalauréat
- 5 DEUG, BTS, DUT, DEUST
- 6 Licence, licence pro, BUT, Maîtrise
- 7 Master, diplôme d'étude approfondie, diplôme d'études supérieures spécialisées et diplôme d'ingénieur
- 8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches

## PARTIE CONTRAT

- **Numéro contrat précédent** : si l'apprenti(e) a déjà eu un précédent contrat d'apprentissage, le numéro de contrat se trouve sur l'accord de prise en charge de l'OPCO. Le CFA qui a édité le contrat peut également vous le fournir.
- **Travail sur les machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers** : vous pouvez consulter le lien : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Les-travaux-interdits-et-reglementes-pour-les-jeunes-mineurs-en-formation>  
Descriptifs des travaux interdits et réglementés.

#### BON À SAVOIR

- **Date de fin de contrat** : la date de fin de contrat doit être supérieure à la date de fin de formation (maximum au 31 août de l'année de fin de contrat)
- Votre futur(e) apprenti(e) peut commencer son contrat 3 mois avant l'entrée en formation
- Les dates de début et de fin de contrat sont à valider avec l'établissement de formation
- Si l'apprenti(e) est mineur(e) lors de la date de conclusion et majeur(e) à la date de début contrat, il faut remplir la partie représentant légal et faire signer le contrat à ce dernier.

Attention : l'édition du contrat est conditionnée à l'obtention du diplôme précédent de l'apprenti

#### Contrat et rémunération de l'apprenti(e)

- "La convention tripartite est requise dès lors qu'il y a une dérogation pour aménagement de la durée."
- L'apprenti(e) est rémunéré(e) selon l'âge et l'année de **formation**.
- Pour connaître le pourcentage du SMIC ou le montant selon votre convention collective, vous pouvez vous rapprocher de votre OPCO.

Tableau de rémunération de base (minimum réglementaire).

| ANNÉE DE FORMATION                  | MOINS DE 18 ANS EN % DU SMIC | MOINS DE 18 ANS EN BRUT | 18 À 20 ANS EN % DU SMIC | 18 À 20 ANS EN BRUT | 21 À 25 ANS EN % DU SMIC | 21 À 25 ANS EN BRUT | + de 26 ans EN % DU SMIC | + de 26 ans EN BRUT |
|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année de formation | 27 %                         | 477,07€                 | 43 %                     | 759,78 €            | 53 %                     | 936,47 €            | 100 %                    | 1 766,92€           |
| 2 <sup>ème</sup> année de formation | 39 %                         | 689,10€                 | 51 %                     | 901,13 €            | 61 %                     | 1077,82€            | 100 %                    | 1 766,92€           |
| 3 <sup>ème</sup> année de formation | 55 %                         | 971,81 €                | 67%                      | 1 183,84€           | 78 %                     | 1 378,20€           | 100 %                    | 1 766,92€           |

SMIC en vigueur au 01/01/2024



### Aide aux entreprises :

Une fois que le contrat et la convention signés par toutes les parties sont transmis à l'OPCO, ce dernier transmet le contrat à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la mise en place du paiement de l'aide exceptionnelle à l'embauche. L'ASP vous verse ensuite cette aide mensuellement.

**Important :** pour toucher cette aide, un compte sur le site de l'ASP est nécessaire : [sylae.asp-public.fr](http://sylae.asp-public.fr) , vos identifiants seront envoyés par mail ou courrier.

La continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 6 000€ est versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour la première année d'exécution du contrat.

### Visite médicale :

L'apprenti(e) bénéficie d'une visite d'information et de prévention prévue aux articles R. 4624-10 à R. 4624-15 ou d'un examen médical d'embauche prévu aux articles R. 4623-22 à R. 4624-27 au plus tard dans les **deux mois qui suivent son embauche**.

Attention pour un(e) apprenti(e) mineur(e), cet examen doit être **préalable à la prise de poste**.

### Liens utiles :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R56912>  
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=>

Transmission de la fiche d'inscription :

- La fiche d'inscription d'engagement d'embauche doit être **envoyée à l'établissement de formation**.
- Le CFA académique étant fermé du lundi 22 juillet jusqu'au lundi 19 août 2024, merci de nous transmettre les documents **avant ces dates pour un traitement dans les meilleurs délais**.